

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
STATION DES
ROUSSES
HAUT-JURA



PROCÈS-VERBAL approuvé
Séance du Conseil Communautaire
Mercredi 4 mars 2026 à 18h30

L'an deux mille vingt-six, le 04 mars à 18h30, le Conseil communautaire légalement convoqué en séance publique s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Nolwenn MARCHAND.

PRÉSENTS : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Sandrine VAUFREY, Christophe VAZ-TEIXEIRA, Amélie VION.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Dominique BONNEFOY-CLAUDET (pouvoir à Nolwenn MARCHAND), Antoine DELACROIX (pouvoir à Medhi VANDEL), Jean-Michel VANINI (pouvoir à Michel PUILLET).

EXCUSÉS : Claire CRETIN, Philippe DEJTER.

QUORUM : 11 élus

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance de ce Conseil communautaire à 18h34.
L'assemblée désigne comme secrétaire de séance : M. Sébastien BENOIT-GUYOD

Délibération n°2026/013 : Approbation du projet de Procès-Verbal

Il y a lieu de formuler les éventuelles remarques sur le projet de procès-verbal de la réunion du 04 février 2026. Le projet de PV est en **annexe n°1**.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 04 février 2026.

Délibération n°2026/014 : Démission de M. Medhi VANDEL

M. Le Président informe l'assemblée que M. Medhi VANDEL, élu comme conseiller municipal de Bois d'Amont au Conseil communautaire, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la SAEM SOGESTAR (délibération n°2020/036 du 17 juin 2020).

Compte-tenu des prochaines élections municipales, M. Medhi VANDEL ne sera pas remplacé pour la fin de ce mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **PREND ACTE** de la démission de M. Medhi VANDEL en tant qu'administrateur de la SAEM SOGESTAR.

Délibération n°2026/015 : Information relative à l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les membres du Conseil communautaire en 2025

Monsieur le Président explique que l'article 92 de la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019, codifié à l'article L. 5211-12-1 du CGCT¹, prévoit que chaque année, avant l'examen du budget, les EPCI à fiscalité propre doivent établir une présentation de l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus qui siègent au Conseil communautaire, et ce au titre de tout mandat et toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, société d'économie mixte et société publique locale. Ce document doit être communiqué aux conseillers communautaires avant l'examen du budget communautaire (**annexe n° 2**).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **PREND ACTE** des indemnités de toutes natures perçues par les membres du Conseil communautaire en 2025.

Délibération n°2026/016 à 2026/024

M. Christophe MATHEZ, Vice-président en charge des finances, propose de présenter les comptes financiers uniques et budgets primitifs pour l'ensemble des budgets avant de délibérer point par point. Il remercie le travail réalisé par les services durant cette période budgétaire.

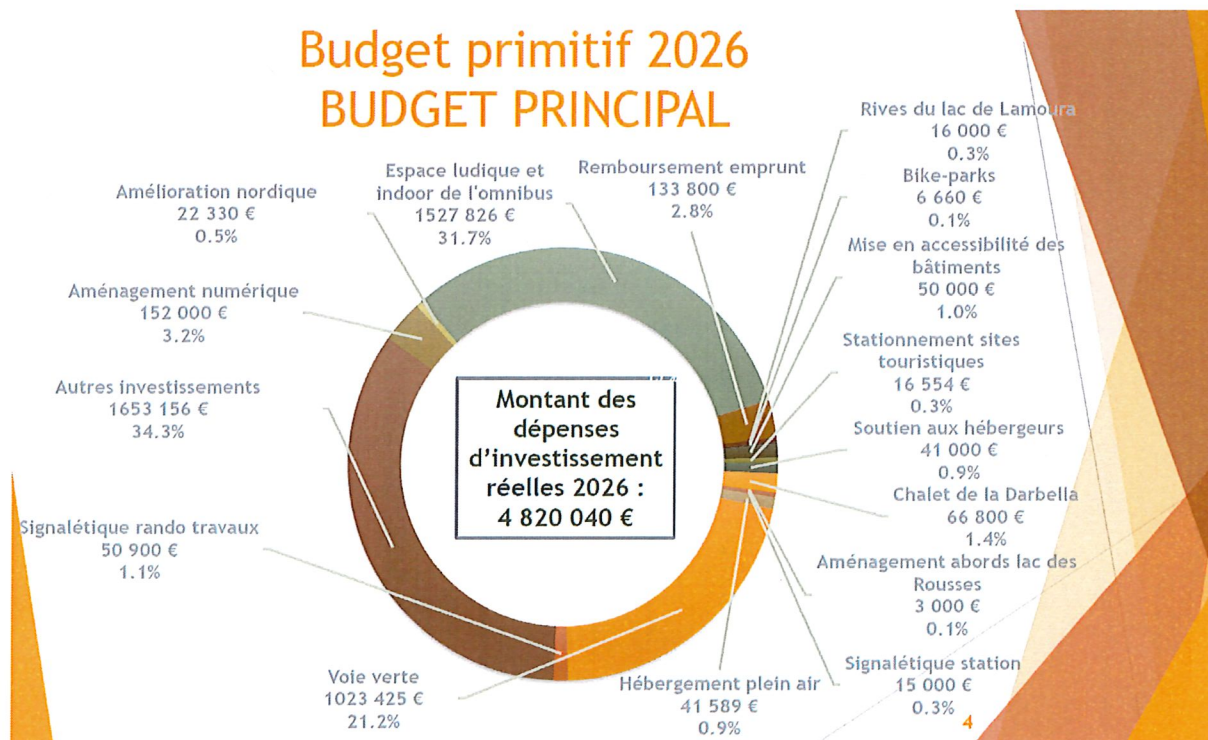
M. Christophe MATHEZ présente les principaux éléments relatifs au Compte Financier Unique 2025 du budget principal.

- Section de fonctionnement :
 - o Résultat de la section : + 566 203.64 €
 - o Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : + 2 428 920.66 €
- Section d'investissement :
 - o Résultat de la section : - 1 027 550.72 €
 - o Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : - 850 318.85 €
- Corrigé des engagements pris sur l'année 2025 mais réalisé en 2026, le résultat est de : - 1 265 814.97 €
- Un résultat global de + 1 578 601.81 €
- En 2025, la CAF nette était de + 624 676 €

¹ Code Général des Collectivités Territoriales.

Concernant le budget primitif 2026 pour le budget principal

- Section de fonctionnement équilibrée à 6 725 033 €
- Section d'investissement équilibrée à 5 815 359 €

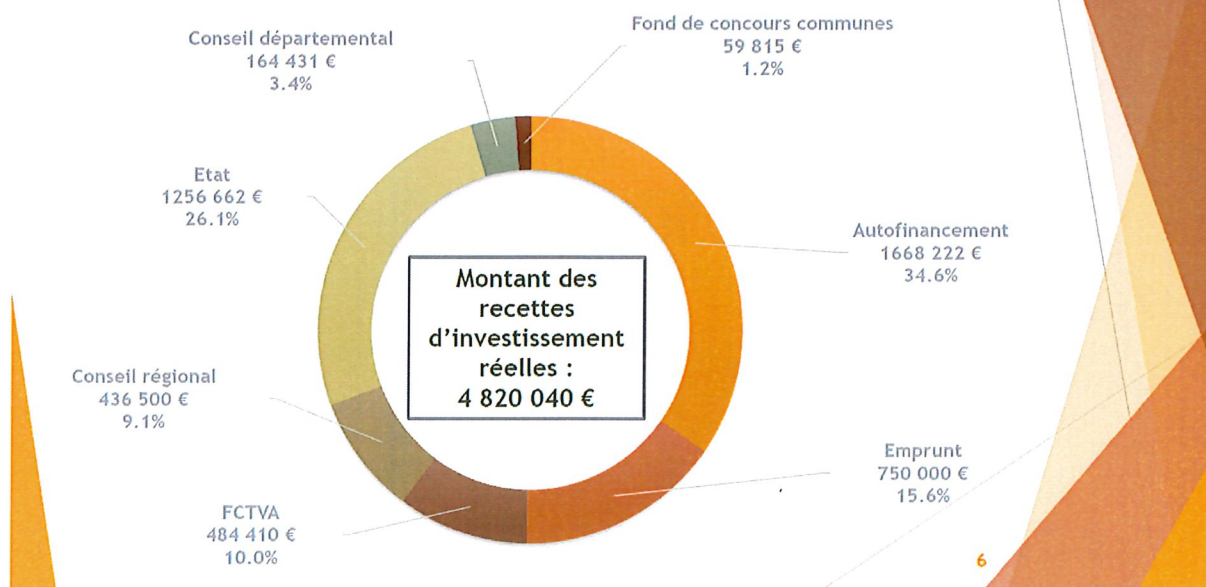


BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET PRINCIPAL

► Listes des autres investissements 2026 (report 2025 inclus)

- Audits thermiques de chaufferie du fort: 5 000 €
- Aménagement activités été (op. 12) : 25 000 €
- Matériel informatique et téléphonie (op. 17) : 2 500 €
- Moteur bateau et épareuse (op. 17) : 18 500 €
- Véhicule Kangoo (op.17) : 20 000 €
- Achat Dameuse (op.17) : 200 000 €
- Divers (op.17) : 1 500 €
- Électricité du Fort des Rousses Bâtiment St Germain (op.41) : 15 000 €
- Subvention participation à la ZA de Tréchaumont (op. 76) : 28 934.70 €
- Entretien divers autour du lac des Rousses : 3 000 €

Budget primitif 2026 BUDGET PRINCIPAL



Budget annexe « Activités été-hiver »

M. Christophe MATHEZ présente le Compte Financier Unique 2025 pour le budget annexe « activités été-hiver ».

- Section de fonctionnement :
 - Résultat de la section : + 31 306.20 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : + 16 887.43 €
 - Budget nécessitant d'une participation du budget principal d'un montant de 347 000 €

Concernant le budget primitif 2026 pour le budget annexe « activités été-hiver »

- Section de fonctionnement équilibrée à 1 144 650 €
- Budget nécessitant d'une participation du budget principal d'un montant de 330 000 €

Il est à noter que le montant des frais mutualisés pour 2025 a été capé à 270 000 € dans le budget primitif auxquels il convient d'ajouter la TVA non déductible. La rémunération 2025 du prestataire et prise en compte pour 84 000 € et les recettes des activités hivernales sont prévues à hauteur de 495 000 €.

Budget annexe « maison médicale »

Compte Financier Unique 2025 pour le budget annexe « maison médicale »

- Section de fonctionnement :
 - Résultat de la section : + 7 561.38 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : + 135 985.95 €
- Section d'investissement :
 - Résultat de la section : - 44 398.70 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : - 52 292.14 €

- Corrigé des engagements pris sur l'année 2025 mais réalisé en 2026, le résultat est de : - 59 034.35 €
- Un résultat global de + 83 693.81

Budget primitif 2026 pour le budget annexe « maison médicale »

- Recettes :
 - 22 500 € de loyers et remboursement de charges
 - 400 104 € de subventions
 - 400 000 € d'emprunt
- Dépenses :
 - 17 600.00 € de charges liées au bâtiment
 - 795 000 € de travaux d'extension
 - 60 909 € de maîtrise d'œuvre et travaux d'extension
- Section de fonctionnement équilibrée à 122 293 €
- Section d'investissement équilibrée à 941 385 €
- Budget ne nécessitant pas de participation du budget principal

Budget annexe « Espace des mondes polaires »

Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Espace des mondes polaires »

- Section de fonctionnement :
 - Résultat de la section : + 105 158.46 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : + 181 955.87 €
- Section d'investissement :
 - Résultat de la section : + 4 835.48 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : - 143 440.29 €
- Corrigé des engagements pris sur l'année 2025 mais réalisés en 2026, le résultat est de : - 195 674.14 €
- Un résultat global de 38 515.58 €
- Budget nécessitant une participation du budget principal d'un montant de 645 050 €.

Concernant le **budget primitif 2026** pour le budget annexe « Espace des mondes polaires »

- Section de fonctionnement équilibrée à 1 294 166 €
- Budget nécessitant d'une participation du budget principal d'un montant de 646 000 €

Participation du budget principal à hauteur de 646 000 € :

- 295 000 € de déficit de fonctionnement de la structure
- 212 000 € de remboursement du capital de la dette 2026
- 38 000 € de remboursement des intérêts des emprunts
- 54 000 € des investissements 2026
- 47 000 € d'investissements du solde de la construction
- Section d'investissement équilibrée à 457 336.86 €
- Recettes :
 - 14 300 € de fonds de compensation de la TVA
 - 143 440.29 € d'excédent de fonctionnement

- Dépenses :
 - 212 000 € de remboursement des emprunts
 - 46 689 € du solde de la construction du bâtiment
 - 2 208 € de réparations de sinistres
 - 11 751 € de nouveaux investissements
 - 12 000 € de licences et reprogrammation de la GTC
 - 15 000 € de refonte du site internet
 - 4 450 € d'investissements dédiés à la patinoire
 - 8 000 € d'investissements dédiés au Musée dont 3 000 € pour le renouvellement de l'exposition temporaire.

Budget annexe « Transport Skibus-Estibus »

Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Transport Skibus-Estibus »

- Section de fonctionnement :
 - Résultat de la section : - 6 499.56 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : + 20 807.37 €
- Section d'investissement :
 - Résultat de la section : 0 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : 0 €
 - Budget nécessitant une participation du budget principal d'un montant de : 95 000 €

Budget primitif 2026 du budget annexe « Transport Skibus-Estibus »

- Fonctionnement équilibré à 209 600 €
- Investissement équilibré à 100 000 €
- Budget nécessitant une participation du budget principal d'un montant de 112 000 €

Budget annexe « Zone activité de Tréchaumont »

Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « ZA Tréchaumont »

- Section de fonctionnement :
 - Résultat de la section : 0 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : + 120 696.21 €
- Section d'investissement :
 - Résultat de la section : 0 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : - 373 727.41 €
 - Budget nécessitant une participation du budget principal d'un montant de : 0 €

Budget primitif 2026 du budget annexe « ZA Tréchaumont »

- Recettes :
 - 230 000.00 € de vente des terrains
 - 9 096.00 € de remboursement de charges
- Dépenses :
 - 7 000.00 € d'acquisition de terrains
 - 600.00 € frais de notaire acquisition des terrains
 - 700.00 € accompagnement et conseil architectural
 - 3 700.00 € géomètre



- Section de fonctionnement équilibrée à 788 727.41 €
- Section d'investissement équilibrée à 1 073 727,41 €
- Budget nécessitant une participation du budget principal d'un montant de 28 934.70 €

Délibération n°2026/016 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - budget principal et budgets annexes

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. le Président se retire au moment du vote du compte financier unique. Comme le veut l'usage, le Conseil Communautaire siège sous la présidence de M. Robert BONNEFOY, doyen d'âge.

19h26 Sortie M. Le Président.

M. Robert BONNEFOY demande s'il y a d'autres questions et présente les comptes financiers uniques.

Vous trouverez en **annexes n°3a et 3b** le projet de délibération sur le Compte Financier Unique 2025.

Vous pouvez consulter le détail du Compte Financier Unique (par articles budgétaires) dans le document budgétaire 2025 - colonne exercice précédent - qui est joint en **annexes n°4a à 4f**.

Conformément aux règles applicables aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, une présentation du Compte Financier Unique par fonctions se trouve en **annexe n°5**.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité **APPROUVE** les comptes financiers uniques de la CCSR pour l'exercice 2025 (budget principal et budgets annexes), tel que résumé ci-dessous :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|--|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents |
| COMPTE FINANCIER UNIQUE PRINCIPAL | | | | | | |
| Résultats reportés | | 1 862 717.02 | | 177 231.87 | 0.00 | 2 039 948.89 |
| Opérations de l'exercice | 4 849 897.88 | 5 416 101.52 | 1 482 360.65 | 454 809.93 | 6 332 258.53 | 5 870 911.45 |
| TOTAUX | 4 849 897.88 | 7 278 818.54 | 1 482 360.65 | 632 041.80 | 6 332 258.53 | 7 910 860.34 |
| Résultats de clôture | | 2 428 920.66 | 850 318.85 | | 850 318.85 | 2 428 920.66 |
| Restes à réaliser | | | 432 870.12 | 17 374.00 | 440 695.92 | 17 374.00 |
| TOTAUX CUMULES | 4 849 897.88 | 7 278 818.54 | 1 915 230.77 | 649 415.80 | 6 772 954.45 | 7 928 234.34 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 2 428 920.66 | 1 265 814.97 | | | 1 578 601.81 |
| COMPTE ANNEXE ACTIVITES ETE/HIVER | | | | | | |
| Résultats reportés | 14 418.77 | | | | 14 418.77 | 0.00 |
| Opérations de l'exercice | 1 103 983.90 | 1 135 290.10 | 0.00 | 0.00 | 1 103 983.90 | 1 135 290.10 |
| TOTAUX | 1 118 402.67 | 1 135 290.10 | 0.00 | 0.00 | 1 118 402.67 | 1 135 290.10 |
| Résultats de clôture | | 16 887.43 | | | 0.00 | 16 887.43 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULES | 1 118 402.67 | 1 135 290.10 | 0.00 | 0.00 | 1 118 402.67 | 1 135 290.10 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 16 887.43 | | | 0.00 | 16 887.43 |

COMPTE ANNEXE MAISON MEDICALE

| | | | | | | |
|-----------------------------|------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Résultats reportés | | 128 424.57 | 7 893.44 | | 7 893.44 | 128 424.57 |
| Opérations de l'exercice | 30 302.26 | 37 863.64 | 68 894.14 | 24 495.44 | 99 196.40 | 62 359.08 |
| TOTAUX | 30 302.26 | 166 288.21 | 76 787.58 | 24 495.44 | 107 089.84 | 190 783.65 |
| Résultats de clôture | | 135 985.95 | 52 292.14 | | | 83 693.81 |
| Restes à réaliser | | | 6 742.21 | | 6 742.21 | 0.00 |
| TOTAUX CUMULES | 30 302.26 | 166 288.21 | 83 529.79 | 24 495.44 | 113 832.05 | 190 783.65 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 135 985.95 | 59 034.35 | | | 83 693.81 |

COMPTE ANNEXE ESPACE DES MONDES POLAIRES

| | | | | | | |
|-----------------------------|---------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| Résultats reportés | | 76 797.41 | 148 275.77 | | 148 275.77 | 76 797.41 |
| Opérations de l'exercice | 1 053 991.42 | 1 159 183.24 | 251 961.40 | 256 796.88 | 1 305 952.82 | 1 415 980.12 |
| TOTAUX | 1 053 991.42 | 1 235 980.65 | 400 237.17 | 256 796.88 | 1 454 228.59 | 1 492 777.53 |
| Résultats de clôture | | 181 989.23 | 143 440.29 | | 143 440.29 | 181 989.23 |
| Restes à réaliser | | | 52 233.84 | | 52 233.84 | 0.00 |
| TOTAUX CUMULES | 1 053 991.42 | 1 235 980.65 | 452 471.01 | 256 796.88 | 1 506 462.43 | 1 492 777.53 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 181 989.23 | 195 674.13 | | | 38 515.58 |

COMPTE ANNEXE TRANSPORT SKIBUS/ESTIBUS

| | | | | | | |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|-------------|-------------|-------------------|-------------------|
| Résultats reportés | | 27 306.93 | | | | 27 306.93 |
| Opérations de l'exercice | 194 253.92 | 187 754.36 | 0.00 | 0.00 | 194 253.92 | 187 754.36 |
| TOTAUX | 194 253.92 | 215 061.29 | 0.00 | 0.00 | 194 253.92 | 215 061.29 |
| Résultats de clôture | | 20 807.37 | | | | 20 807.37 |
| Restes à réaliser | | | | | | 0.00 |
| TOTAUX CUMULES | 194 253.92 | 215 061.29 | 0.00 | 0.00 | 194 253.92 | 215 061.29 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 20 807.37 | | 0.00 | | 20 807.37 |

COMPTE ANNEXE ZA DE TRECHAUMONT

| | | | | | | |
|-----------------------------|-------------|-------------------|-------------------|-------------|-------------------|-------------------|
| Résultats reportés | | 120 696.21 | 373 727.41 | | 373 727.41 | 120 696.21 |
| Opérations de l'exercice | | | | | 0.00 | 0.00 |
| TOTAUX | 0.00 | 120 696.21 | 373 727.41 | 0.00 | 373 727.41 | 120 696.21 |
| Résultats de clôture | | 120 696.21 | 373 727.41 | | 253 031.20 | |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULES | 0.00 | 120 696.21 | 373 727.41 | 0.00 | 373 727.41 | 120 696.21 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 120 696.21 | 373 727.41 | | 253 031.20 | |

M. Robert BONNEFOY remercie M. Le Président pour son investissement tout au long du mandat et la bonne gestion de la collectivité ce qui a permis la concrétisation des projets.

Délibération n°2026/017 : Affectation des résultats de l'exercice 2025 - budget principal et budgets annexes

Le Conseil communautaire, après avoir entendu les résultats du compte financier unique de l'exercice 2025,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

DÉCIDE, à l'unanimité d'affecter le résultat des différents budgets comme suit :

1. Budget principal

| | |
|--|---------------------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 | 2 428 920.66 |
| Affectation obligatoire : | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068) | 850 318.85 € |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 1 578 601.81 € |
| Total affecté au c/1068 : | |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | |

2. Budget annexe « Activités été/hiver »

| | |
|--|---------------------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 | 16 887 .43 € |
| Affectation obligatoire : | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068) | |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 16 887.43 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | |

3. Budget annexe « Maison médicale »

| | |
|--|---------------------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 | 135 985.95 € |
| Affectation obligatoire : | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068) | 52 292.14 € |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 83 693.81 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | |

4. Budget annexe « Espace des Mondes Polaires »

| | |
|--|---------------------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 | 181 955.87 € |
| Affectation obligatoire : | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068) | 143 440.29 € |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 38 515.58 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | |

5. Budget annexe « Transport Skibus Estibus »

| | |
|--|--------------------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 | 20 807.37 € |
| Affectation obligatoire : | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068) | |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 20 807.37 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | |

6. Budget annexe « ZA de Tréchaumont »

| | |
|--|---------------------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 | 120 696.21 € |
| Affectation obligatoire : | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068) | |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 120 696.21 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | |



Délibération n°2026/018 : Vote du budget primitif - exercice 2026 - budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOPTE** à l'unanimité le budget primitif 2026 du budget principal dont la balance générale s'établit comme suit :

| Budget principal | Montant |
|---------------------------------------|----------------|
| Fonctionnement (dépenses et recettes) | 6 725 033.00 € |
| Investissement (dépenses et recettes) | 5 815 359.00 € |

Conformément aux règles applicables aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, une présentation du budget par fonctions se trouve en **annexe n°7**.

Délibération n°2026/019 : Vote du budget primitif - exercice 2026 - budget annexe « Activités été - hiver »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOPTE** à l'unanimité le budget primitif 2026 du budget annexe « activités été/hiver » dont la balance générale s'établit comme suit :

| Budget annexe « activités été - hiver » | Montant |
|--|----------------|
| Fonctionnement (dépenses et recettes) | 1 144 650.00 € |
| Investissement (dépenses et recettes) | 0.00 € |

Conformément aux règles applicables aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, une présentation du budget par fonctions se trouve en **annexe n°7**.

Délibération n°2026/020 : Vote du budget primitif - exercice 2026 - budget annexe « Maison médicale »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOPTE** à l'unanimité le budget primitif 2026 du budget annexe « maison médicale » dont la balance générale s'établit comme suit :

| Budget annexe « maison médicale » | Montant |
|--|----------------|
| Fonctionnement (dépenses et recettes) | 122 293.00 € |
| Investissement (dépenses et recettes) | 941 385.00 € |

Conformément aux règles applicables aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, une présentation du budget par fonctions se trouve en **annexe n°7**.

Délibération n°2026/021 : Vote du budget primitif - exercice 2026 - budget annexe « Espace des Mondes Polaires »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2026 du budget annexe « Espace des Mondes Polaires » dont la balance générale s'établit comme suit :

| Budget annexe « Espace des Mondes Polaires » | Montant |
|---|----------------|
| Fonctionnement (dépenses et recettes) | 1 294 166.00 € |
| Investissement (dépenses et recettes) | 457 336.86 € |

Conformément aux règles applicables aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, une présentation du budget par fonctions se trouve en **annexe n°7**.

Délibération n°2026/022 : Vote du budget primitif - exercice 2026 - budget annexe « Transport Skibus Estibus »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2026 du budget annexe « Transport Skibus Estibus » dont la balance générale s'établit comme suit :

| Budget annexe « Transport Skibus Estibus » | Montant |
|---|----------------|
| Fonctionnement (dépenses et recettes) | 209 600.00 € |
| Investissement (dépenses et recettes) | 100 000.00 € |

Conformément aux règles applicables aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, une présentation du budget par fonctions se trouve en **annexe n°7**.

Délibération n°2026/023 : Subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe « Transport Skibus Estibus » 2026

Monsieur le Vice-président rappelle que, par délibération n°2015/044 du 13 mai 2015, le Conseil communautaire a décidé de créer un budget annexe M43 développé, spécifique au service de transport « Skibus et Estibus » à compter du 1^{er} juin 2015.

Pour abonder le budget annexe « Transport Skibus Estibus » 2026, il y a lieu de verser une subvention exceptionnelle d'équilibre depuis le budget principal à hauteur de 112 000,00 €.

Vu l'article L. 2224-2 du Code général des collectivités territoriales,



Considérant que le service public du transport Skibus et Estibus exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DÉCIDE** à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 112 000,00 € au budget annexe 2026 « Transport Skibus Estibus » et de dire que cette somme sera imputée à l'article 6573641 du budget primitif du budget principal 2026.

Délibération n°2026/024 : Vote du budget primitif - exercice 2026 - budget annexe « ZA de Tréchaumont »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2026 du budget annexe « ZA de Tréchaumont » dont la balance générale s'établit comme suit :

| Budget annexe « ZA de Tréchaumont » | Montant |
|---------------------------------------|----------------|
| Fonctionnement (dépenses et recettes) | 788 727.41 € |
| Investissement (dépenses et recettes) | 1 073 727.41 € |

Conformément aux règles applicables aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, une présentation du budget par fonctions se trouve en **annexe n°7**.

Délibération n°2026/025 : Vote des taux d'imposition - exercice 2026

Monsieur le Vice-président met en débat l'évolution des taux d'imposition en fonction des besoins de financement du budget 2026.

Les membres de la commission « FINANCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET NTIC » du 26 janvier 2026 proposent aux conseillers communautaires de ne pas augmenter les taux d'imposition, y compris celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui sera compensé par l'augmentation de la base d'imposition.

Ainsi, les taux d'imposition 2026 de la CCSR sont les suivants :

| Taxes | Taux d'imposition 2025 | Taux d'imposition 2026 |
|---|------------------------|------------------------|
| Taxe sur le foncier bâti | 9,17 | 9,17 |
| Taxe sur le foncier non bâti | 13,12 | 13,12 |
| Taxe d'habitation additionnelle | 8,76 | 8,76 |
| Cotisation foncière des entreprises (CFE) | 7,23 | 7,23 |
| CFE de zone | 21,11 | 21,11 |

| | | |
|------|------|------|
| TEOM | 8.56 | 8,56 |
|------|------|------|

M. Le Président souligne des taux constants depuis 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition.

Délibération n°2026/026 : Montant de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) pour l'année 2026

Monsieur le Vice-président rappelle que, par délibérations n°2017/066 du 13 septembre 2017 et n°2018/005 du 14 février 2018, la CCSR a décidé de financer la compétence GEMAPI par le recours à la taxe du même nom. Conformément à l'article 1530 bis du Code général des impôts, il appartient au Conseil communautaire d'arrêter le produit de cette taxe chaque année.

Pour l'année 2026, le Syndicat Mixte GEMAPI a communiqué à la CCSR le montant de la cotisation nécessaire au financement des actions envisagées. Celui-ci s'élève à 73 725.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DÉCIDE** à l'unanimité d'arrêter le montant de la taxe GEMAPI pour l'année 2026 à hauteur de 73 725.00 €.

Délibération n°2026/027 : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP-CP)

M. le Vice-président rappelle que par délibération n°2021/063 du 11 mai 2021, le Conseil communautaire avait adopté des autorisations de programme et crédits de paiement pour la maîtrise d'œuvre de la voie verte et la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la zone ludique de l'Omnibus, au vu de la durée de réalisation de ces travaux.

Il rappelle que cette procédure est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés, dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Il est proposé aux conseillers de :

- réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la maîtrise d'œuvre de la voie verte,
- réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la maîtrise d'œuvre et pour les travaux de l'aménagement de la zone ludique de l'Omnibus,
- créer une AP-CP pour l'extension de la maison médicale des Rousses.

| Voie verte (opération 70) | | | | | | |
|-----------------------------------|---|---|------------|------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Autorisation de programme | | Crédits de paiement | | | | |
| Libellé | Montant TTC | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |
| Maitrise d'œuvre de la voie verte | 104 708.00 € (MOE + devis geotech passage inférieur) | 80 000 € (AVP+PRO+50%ACT+50%VISA+50%DET+AOR+devis geotech) | 0 € | 0 € | 12 354 € (25%ACT+25%VISA+25%DE T) | 12 354 € (25%ACT+25%VISA+25%DE T) |
| Travaux | 2 406 395.00 € | 943 425 € | 0 € | 0 € | 815 710 € | 647 260 € |
| TOTAUX | 2 511 103.00 € | 1 023 425 € | 0 € | 0 € | 828 064 € | 659 614 € |

| Espace ludique et indoor de l'Omnibus (opération 86) | | | | | |
|---|--------------------|---------------------------|------------|------------|------------|
| Autorisation de programme | | Crédits de paiement | | | |
| Libellé | Montant TTC | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
| Maitrise d'œuvre de l'espace ludique et indoor de l'Omnibus + compléments | 73 000 € | 73 000 € (MOE +CT+SPS) | 0 € | 0 € | 0 € |
| Travaux bâtiment et chalet de stockage | 1 232 000 € | 1 232 000 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| Jeux payants et aménagements extérieurs | 135 000 € | 135 000 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| Mini-golf | 7 825 € | 7 825 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| Cuisine et mobilier | 80 000 € | 80 000 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| TOTAUX | 1 527 825 € | 1 527 825 € | 0 € | 0 € | 0 € |

| Extension maison médicale des Rousses | | | | | |
|---|-------------|---------------------|----------|------|------|
| Autorisation de programme | | Crédits de paiement | | | |
| Libellé | Montant TTC | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
| Maitrise d'œuvre de l'extension de la maison médicale + compléments | 65 000 € | 65 000 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| Travaux | 992 000 € | 954 000 € | 38 000 € | 0 € | 0 € |

| | | | | | |
|--------|-------------|-------------|----------|-----|-----|
| TOTAUX | 1 057 000 € | 1 019 000 € | 38 000 € | 0 € | 0 € |
|--------|-------------|-------------|----------|-----|-----|

M. Christophe MATHEZ mentionne l'annualité de cette délibération, ainsi la programmation peut être révisée chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à jour de l'autorisation de programme pour la maîtrise d'œuvre de la voie verte et la répartition des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus,
- **APPROUVE** la mise à jour de l'autorisation de programme pour la maîtrise d'œuvre, les travaux de l'espace ludique et indoor de l'Omnibus et la répartition des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus,
- **CREER** une autorisation de programme pour la maîtrise d'œuvre, les travaux de l'extension de la maison médicale des Rousses et la répartition des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus,
- **CHARGE** le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2026/028 : Fixation d'un tarif de location de la salle d'exposition du point info de Bois d'Amont

La CCSR a été sollicitée par Mme Catherine CHEVASSUS pour installer une boutique éphémère pendant l'été 2026 dans le local d'exposition du point info de Bois d'Amont. Cela permettrait de faire vivre ce lieu qui est actuellement vacant.

Un projet de convention a été rédigé en ce sens (**annexe n°8**), il est proposé de maintenir le tarif à 90 € HT pour l'été 2026.

M. Christophe MATHEZ précise l'emplacement du local qui est attenant à l'office de tourisme et souligne un tarif à la semaine (90€ HT/semaine).

Mme Christiane GROS remarque l'importance de l'occupation de ce local par les artisans, sinon il serait vide.

M. Benoit AUBRY répond que d'autres artisans louent un local sur la Station et à un prix bien plus élevé.

M. Christophe MATHEZ dit que le prix a été fixé historiquement selon le tarif en vigueur pour la salle d'exposition Jeanne FOURNIER de la commune des Rousses.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité cette convention et **AUTORISE** M. le Président à la signer.

Délibération n°2026/029 : Demande de subvention – Abonde

Monsieur le Vice-Président informe que la collectivité a reçu une demande de subvention pour l'organisation de l'Abonde 2026 (**annexes n° 9a et 9b**). Il rappelle que la somme de 2 000 € était accordée les années antérieures, complétée de 1 500 € supplémentaires exceptionnels en 2021 pour l'achat de gobelets.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ATTRIBUE** à la majorité absolue une subvention de 2 000.00 € pour l'édition 2026.

Abstention (1) : M. Medhi VANDEL s'abstient pour son pouvoir de M. Antoine DELACROIX.

Délibération n°2026/030 : Demande de subvention Association Intentions pour le Terre

Monsieur le Vice-Président informe que la CCSR a reçu une demande de subvention de la part de l'association « Intentions pour la terre ». Cette association est basée aux Rousses ayant pour objectif de sensibiliser au vivant qui nous entoure par des actions concrètes comme la collecte de déchets et plus précisément le ramassage des mégots. Ainsi, l'association investit dans un procédé de recyclage des mégots avec le sac de l'entreprise TCHAOMEGOT, dont le coût est de 336.00 € par sac pouvant contenir 18 000 mégots. Depuis 2024, l'association a acheté deux sacs. Vous trouverez leur bilan financier en **annexe n°10**.

En 2025 l'association a réalisé plusieurs temps forts :

- **Equiperment des buvettes** des événements des Rousses de la TRANSJUTRAIL en juin, de la GUINGUETTE et soirée du 14 juillet avec des points de collecte éphémères
- Le 27 décembre, **action de sensibilisation** autour du Lac des Rousses en offrant des cendriers de poche aux fumeurs et en présentant leur création originale mettant en scène un mégot qui vient d'être jeté par la fenêtre d'une voiture sur une route jurassienne
- « **Le voyage de Nicotino** », déjà présenté devant plus de 500 élèves de primaire et d'éco délégués de collèges, continue son aventure avec un nouveau format de dessin animé réalisé à partir des aquarelles des élèves du DN MADE GRAPHISME du Lycée Jules HAAG à Besançon, permettant à l'association de sensibiliser le « tout public », des établissements scolaires en passant par les entreprises privées souhaitant s'inscrire dans une démarche RSE.

Pour 2026, leur objectif est de continuer les collectes autour du lac des Rousses, du Fort des Rousses et dans le village des Rousses.

Remplir le sac permet à l'association de revaloriser les mégots ramassés et de pérenniser leurs actions de sensibilisation.

L'association souhaite une subvention pour l'achat de sacs à mégots.

Mme Delphine GALLOIS ajoute que l'association ramasse également d'autres déchets.

M. Christophe MATHEZ souligne que l'association intervient dans le périmètre de la Station pour ramasser les mégots.

Mme Sandrine VAUFREY remarque l'importance de cette association qui dépollue les abords des lacs des communes de la Station.

Mme Sandrine PHILIPPE-GRENIER précise que l'association réalise également des actions de prévention.

Mme Sandrine VAUFREY informe que l'usage d'un sac par l'association représente le ramassage de mégots sur un an/un an et demi.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ATTRIBUE** à l'unanimité une subvention de 336.00 € à l'association « Intentions pour la Terre ».

Délibération n°2026/031 : ZA Tréchaumont – Achat de terrain

M. le Vice-Président rappelle que des erreurs ont été constatées au moment de la réalisation du document d'arpentage. Certaines parcelles de la ZA de Tréchaumont sont situées, en partie, sur du terrain n'appartenant pas à la CCSR.

Par délibération n°2024/0070 du 03/07/2024, le Conseil communautaire a :

- **ACCEPTÉ** le prix de vente proposé, soit 4€/m² ;
- **DÉCIDÉ** d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée Section AE 725 appartenant à Mme FÉLIX (contenance à acquérir de 8a 87ca) pour la somme totale de 3 548 €.
- **AUTORISÉ** M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

Par délibération n°2024/097 du 25/09/2024, le Conseil communautaire a :

- **ACCEPTÉ** le prix de vente proposé, soit 4€/m² ;
- **DÉCIDÉ** d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée Section AE 361 appartenant à Mme MAGDELAIN (contenance à acquérir de 7a 93ca) pour la somme totale de 3 172 €.
- **AUTORISÉ** M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

A réception des documents d'arpentage définitif, il s'avère que le plan parcellaire a été modifié (**annexe n°11**), ce qui a engendré des modifications dans la surface d'achat des parcelles de Mesdames FELIX et MAGDELAIN et par voie de conséquence également du prix d'achat.

M. Christophe MATHEZ énonce des intérêts de particuliers pour les parcelles n°1, 2 et 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **ANNULE** les délibérations n°2024/0070 du 03/07/2024 et n°2024/097 du 25/09/2024 ;
- **ACCEPTÉ** le prix de vente proposé, soit 4€/m² ;
- **DÉCIDE** d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée Section AE 725 appartenant à Mme FÉLIX (contenance à acquérir de 8a 98ca) pour la somme totale de **3 592 €.**
- **DÉCIDE** d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée Section AE 361 appartenant à Mme MAGDELAIN (contenance à acquérir de 7a 42ca) pour la somme totale de **2 968 €.**
- **AUTORISE** M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces transactions.

Délibération n°2026/032 : Attribution de lots « entrées duo gratuites » pour l'Espace des Mondes Polaires

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2025/064 du 02 juillet 2025 le Conseil communautaire avait décidé de distribuer 200 entrées duo gratuites (location de patins incluse) pour l'exercice 2025-2026 dans le cadre de demandes de lots.

L'EMP est régulièrement sollicité pour offrir des lots dans le cadre de tombolas, lotos, compétitions sportives, organisé par des écoles et associations culturelles et sportives.

Pour rappel, 998 contremarques ont été attribuées depuis l'ouverture de la structure :

- Délibération n°2016/092 du 2 novembre 2016 : 300 entrées formule « Duo »
- Délibération n°2020/127 du 9 décembre 2020 : 100 entrées formule « Duo »
- Délibération n°2022/086 du 14 septembre 2022 : 100 entrées formule « Duo »
- Délibération n°2023/092 du 25 septembre 2023 : 100 entrées formule « Duo »
- Délibération n°2024/066 du 03 juillet 2024 : 200 entrées formule « Duo »
- Délibération n°2025/064 du 02 juillet 2025 : 200 entrées formule « Duo ».

La commission « Espace des Mondes Polaires » qui s'est réunie le 24 février 2026 propose l'attribution de 200 entrées formule « Duo » comme les années précédentes.

Mme Sandrine PHILIPPE-GRENIER souligne une belle initiative de mettre en avant l'Espace des Mondes Polaires via ces contremarques.

M. Le Président répond que le taux de retour est très faible.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **AUTORISE** à l'unanimité, M. Le Président à distribuer 200 entrées duo gratuites avec location de patins, en réponse aux sollicitations que l'EMP recevra en ce sens, réparties de la manière suivante : 150 pour des lots associations et 50 pour la communication.

Délibération n°2026/033 : Grille tarifaire Espace des Mondes Polaires

M. Le Président informe que l'Espace des Mondes Polaires souhaite créer des temps forts d'animations hors période de vacances scolaires afin de capter la clientèle locale.

Ces journées à thème permettront de proposer des animations sur l'ensemble du bâtiment (accueil, patinoire, musée et restaurant) autour d'un thème. Pour une certaine attractivité et praticité dans les activités, il est judicieux de posséder un tarif d'entrée unique sur ce type de journée.

Plusieurs dates ont été définies :

- Début septembre : Semaine du Sport et Journées européennes du patrimoine
- Samedi 31 octobre : Halloween

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire de délibérer sur une mise à jour de la grille tarifaire de l'EMP pour la période allant jusqu'en novembre 2026 :

- 7 € pour les adultes
- Gratuité pour les moins de 18 ans
- Gratuité de la location de patins

La commission « Espace des Mondes Polaires » a émis un avis favorable le 24 février 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **VALIDE** à l'unanimité l'ajout d'un tarif unique pour les journées à thème.

Délibération n°2026/034 : Convention entre les Services techniques de Prémanon et la CCSR

M. le Président rappelle que la commune de Prémanon met partiellement à disposition de la CCSR ses services techniques pour l'entretien courant de l'EMP, en dehors des contrats de maintenance spécifiques, depuis 2017. La convention qui couvrait la période 2023-2025 est arrivée à échéance et il y a lieu de la renouveler pour la période 2026-2028. Le personnel note ses heures et la CCSR rembourse annuellement la commune de Prémanon sur la base du décompte constaté.

Cela a coûté :

- Année 2023 : 10 107.00 €
- Année 2024 : 13 530.00 €
- Année 2025 : 20 570.00 €

Pour les trois prochaines années, un projet de nouvelle convention a été rédigé, **annexe n°12**.

Dans le corps de la convention, les dates ont été actualisées et quelques modifications dans les tâches ont été réalisées. Le reste du document, notamment le coût unitaire, est resté inchangé.

M. Le Président précise l'augmentation constatée en 2025 qui s'explique par l'intervention d'un agent des services techniques qui palliait un certain nombre de missions. Maintenant ces missions sont basculées à des entreprises privées.

Il ajoute que la projection est à 18 000 euros pour 2026. Mais cela n'empêche pas des factures de maintenance pour les équipements spécifiques.

De plus, cette participation de la Communauté de communes a permis de consolider le troisième agent technique.

M. Robert BONNEFOY souligne un service appréciable pour la Communauté de communes.

M. Le Président répond par l'affirmative, considérant que l'équipement est sur place c'est un bénéfice partagé entre les deux collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité la convention avec la commune de Prémanon et **AUTORISE** M. le Président à la signer.

Délibération n°2026/035 : Bilan annuel de la convention d'objectifs – année 2025

Mme la Vice-Président rappelle que la convention d'objectifs qui nous lie avec la SAEM SOGESTAR concernant l'Office de tourisme a été renouvelée en 2025 pour une durée de 2 ans (jusqu'au 31 décembre 2026). Conformément à l'article 9, l'Office de tourisme fournit annuellement un compte-rendu d'activité ainsi que le bilan financier, **annexe n°13**.

20h02 Sortie de M. Sébastien BENOIT-GUYOD.

Mme Delphine GALLOIS informe que la convention arrivera à échéance à la fin de l'année. Elle souligne une baisse des nuitées durant l'hiver 2024/2025 et souhaite que soit réalisé un travail conjointement avec le Département afin de posséder une donnée plus fine sur les flux de la Station.

M. Le Président constate une baisse des nuitées en fin d'hiver et ce phénomène semble se répéter depuis plusieurs années.

M. Bruno PAGET-BLANC remarque un changement de comportement des personnes, dès que le temps s'adoucit et le soleil apparaît les clients pensent qu'il n'est plus possible de skier.

Mme Delphine GALLOIS énonce une augmentation de plus de 27% sur les animations proposées sur l'hiver ce qui semble être un levier pour amener de la fréquentation. Elle informe que les nuitées de la Station représente 8% des nuitées au niveau du Département du Jura.

20h04 Retour de M. Sébastien BENOIT-GUYOD.

Mme Delphine GALLOIS présente le budget de la convention d'objectifs et notamment la subvention de la Communauté de communes à hauteur de 725 000 € pour l'année 2026, selon la formule d'indexation.

M. Michel PUILLET fait savoir que la Commune de Bois d'Amont met à disposition gracieusement la salle pour la SAEM Sogestar.

M. Christophe MATHEZ répond que c'est interdit.

M. Le Président souhaiterait optimiser le budget en dégageant des moyens sur la communication et les animations.

Mme Delphine GALLOIS souhaite attirer l'attention sur l'office de tourisme des Rousses qui est très énergivore et pas qualitatif au niveau de l'accueil. Le bâtiment est vieillissant et il est important de soigner son image pour les visiteurs.

M. Le Président constate que la fin de la convention s'approche rapidement et donc que la nouvelle équipe devra se pencher rapidement sur la rédaction de la prochaine convention d'objectifs pour l'année 2027.

M. Robert BONNEFOY pointe un certain paradoxe en constatant une baisse de 8% des nuitées alors que la taxe de séjour quant à elle reste au-dessus de 400 000 euros.

M. Christophe MATHEZ répond que la taxe de séjour était « sur-appelée » par certaines plateformes les années précédentes et maintenant le tarif a été remis à niveau. Ce qui va engendrer moins de recettes de taxe de séjour par rapport aux années précédentes.

M. Le Président indique que ce n'est pas une baisse structurelle. Cependant, nous observons sur plusieurs années une baisse de fréquentation en hiver.

Mme Delphine GALLOIS répond que nous observons une fréquentation en baisse en hiver et des comportements différents avec moins de séjours à la semaine, plus de courts séjours et des visites sur une journée uniquement.

M. Le Président souhaite rester positif car en dix ans le nombre de nuitées marchandes reste presque équivalent. Nous n'observons pas d'érosion inquiétante des nuitées.

M. Bruno PAGET-BLANC indique que les saisons se raccourcissent.

Mme Delphine GALLOIS se demande si nous pourrions attirer les visiteurs avec autre chose.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **PREND ACTE** du bilan 2025 de l'Office de tourisme de la Station des Rousses, annexé à la délibération.

Délibération n°2026/036 : Délégation de service public relative aux activités nordiques et à l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses – Compte-rendu annuel 2024-2025

Dans le cadre de la convention de régie intéressée qui a été conclue le 25 septembre 2025 et qui lie la Communauté de communes et la SAEM SOGESTAR, cette dernière fournit un compte-rendu annuel de ses activités déléguées (article 24).

Vous trouverez ce rapport en **annexe n°14**.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD présente le rapport en ce qui concerne la partie hiver

- Saison moyenne pour l'hiver 24/25 avec un très bon Noël. La saison s'est terminée tôt (109 jours d'exploitation)
- Baisse structurelle depuis 5 ans de la vente des titres : 92% des titres vendus pour les adultes contre 8% pour les enfants. Cela montre un renouvellement des clientèles très limité.
- Peu d'accidents donc peu de secours. Il remercie les services de la SAEM Sogestar qui assure les secours.
- Bilan du Vroom services avec 84 personnes transportées en 2024/2025.
- Présente le parc des véhicules de damage et indique qu'une dameuse a 18 ans. Normalement toute machine qui arrive au 10 ans et 7 000 heures est renouvelée.
- Recettes arrêtées à 489 000 €

M. Sébastien BENOIT-GUYOD tient à remercier tous les collègues qui ont participé activement aux commissions et remercie les élus pour la confiance accordée pour le pilotage de cette commission. Des choses ont été mises en place durant ce mandat : réunion de l'offre, péréquation et politique tarifaire concertée avec l'Espace Nordique Jurassien, améliorations des points noirs, amélioration des conditions d'accueil et d'accès des clientèles notamment avec le télésiège pour l'accès au Massacre des fondeurs. Et des discussions en cours pour une liaison avec la Suisse au pied de la Dôle et le secteur de la Givrine.

M. Medhi VANDEL présente le rapport concernant la partie estivale en indiquant une baisse de 3% de fréquentation qui peut s'expliquer en raison de la météo capricieuse.

Il propose également un bilan des activités estivales qui sont déficitaires à hauteur de 155 000 euros sur les neuf dernières années. Il alerte sur la gestion de l'achat des billets pour l'activité « Excursion à Yvoire » et sur l'équilibre de cette activité qui est discutable avec un bénéfice sur les ventes à hauteur de seulement 3 000 euros.

Mme Delphine GALLOIS demande si une négociation est possible avec les Suisses pour l'achat des tickets à Yvoire.

M. Christophe MATHEZ ne trouve pas normale, que des personnes payées par la collectivité vendent des billets d'un prestataire extérieur. Nous devons au minima avoir un pourcentage sur le ticket vendu afin d'amortir les coûts ETP.

M. Bruno PAGET-BLANC précise que ce service ne devrait pas nous coûter de l'argent. Mais c'est une animation qui fonctionne bien et qui nous apporte de la clientèle.

M. Le Président dit que le contrat est au niveau de la SAEM Sogestar et non à la Communauté de communes. Donc c'est à la SAEM Sogestar de négocier avec les partenaires.

M. Medhi VANDEL souligne que le projet de l'Omnibus a été présenté dans la presse comme étant un espace snacking à 1.5 million d'euros. Or, ce projet comporte également une salle hors sac avec toilettes publiques, une billetterie, un système de récupération d'eau de pluie pour arroser le tremplin et une station de rinçage des vélos qui se trouvera au départ des activités. L'espace snacking quant à lui permettra de réduire les coûts d'exploitation. Il est convaincu que cet espace de « petite restauration » ne fera pas de tort à l'économie locale.

M. Bruno PAGET-BLANC estime qu'il faut relativiser les avis négatifs relayés dans la presse au vu du nombre de personnes qui sont réellement contre le projet.

M. Medhi VANDEL répond qu'il profite de ce conseil pour répondre aux interrogations et expliquer que ce projet a été travaillé pendant les 6 ans de mandat et trouve dommage qu'il soit critiqué aussi tardivement.

M. Le Président dit que la Communauté de communes a rencontré les commerçants, que le projet a été mis en avant dans les lettres d'infos et en réunions publiques notamment. Il se demande comment mieux transmettre les informations, et s'étonne de voir les personnes s'inquiéter à l'arrivée des pelleuses.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD ajoute que la presse a également relayé les réponses de M. Le Président et de M. Le Maire des Rousses. Il ne souhaite pas s'attarder sur la vision des personnes qui sont contre et propose de se tourner vers les personnes objectives qui ont compris qu'il n'y avait pas de sujet.

M. Christophe MATHEZ répond que c'est à nous de prouver que c'est une bonne chose.

M. Le Président s'interroge sur le résultat du nordique pour la saison 2024/2025. Il se demande pourquoi il y a un si gros déficit alors que c'était un hiver moyen.

M. Medhi VANDEL indique des recettes optimistes sur le contrat de délégation de service public.

M. Le Président affirme que le contrat est en défaveur de la SAEM Sogestar car si l'entreprise n'atteint pas le montant de recettes prévues, cela entraîne des pénalités.
Or, ici nous constatons plutôt une augmentation des charges.

M. Medhi VANDEL souligne un contexte économique à la baisse sur la consommation.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **PREND ACTE** du compte-rendu annuel 2024-2025 de la délégation de service public relative aux activités nordiques et à l'animation sportive de la Station des Rousses.

Délibération n°2026/037 : Tarifs et calendrier des activités estivales 2026

M. le Vice-Président en charge des activités Quatre Saisons rappelle aux Conseillers communautaires que la Communauté de communes de la Station des Rousses a délégué, par convention de régie intéressée en date du 25 septembre 2024, la gestion du ski nordique et l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses à la SAEM SOGESTAR.

Dans un courrier daté du 04 février 2026, la SAEM SOGESTAR indique avoir calculé l'indexation des tarifs de l'été 2026 (**annexes n°15a, 15b**) en application de la formule de calcul spécifiée dans la convention de régie intéressée. Celle-ci est de +3.43% pour l'ensemble des produits.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité les tarifs et le calendrier 2026.

Délibération n°2026/038 : Liste des actes signés par le Président

Vu les articles L5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations du Conseil de communauté du 4 juin 2020 et du 17 juin 2020 donnant délégation d'attributions au Président,

M. le Président donne compte-rendu des actes signés depuis la dernière séance du conseil communautaire :

- Contrat : Communication presse EMP 2026
Cocontractant : EBRA MEDIAS Prix TTC : 2 692.84 €
- Contrat : Contrôle annuel éléments cuisine – Bistrot EMP
Cocontractant : BERSOT Prix TTC : 2 321.28 €
- Contrat : Abonnement et accès site internet sentier d'interprétation
Cocontractant : CDT JURA Prix TTC : 1 900.00 €
- Contrat : Matériel cuisine – Bistrot EMP
Cocontractant : EQUIPEMENT PRO Prix TTC : 2 337.82 €
- Contrat : Skibus Janvier 2026
Cocontractant : TRANSARC Prix TTC : 55 465.39 €
- Contrat : Assistance billetterie et maintenance portiques - EMP
Cocontractant : VIVATICKET Prix TTC : 3 036.59 €
- Contrat : Division parcellaire pour construction bâtiment Omnibus
Cocontractant : ABCD Prix TTC : 1 698.00 €
- Contrat : Remplacement Résistance ballon d'eau Chaude - EMP
Cocontractant : PICARD Prix TTC : 1 328.33 €

Délibération n°2026/039 : Rapport des délégations du Président

M. le Président donne compte-rendu des délégations signées depuis la dernière séance du conseil communautaire :

- Virement de crédit de 0.95 € en augmentation des crédits au chapitre 65 et en diminution des crédits au chapitre 011 pour régularisation d'écritures du budget Maison Médicale.
- Virement de crédit de 9 000 € en augmentation des crédits au chapitre 011 et en diminution des crédits au chapitre 012 pour régularisation d'écritures du budget Activité été hiver.

Questions diverses

- M. Le Président communique la date du **Conseil communautaire** d'installation des nouveaux élus, qui se tiendra le mercredi **1^{er} avril 2026**.
- M. Marc NARABUTIN évoque avoir été interpellé par **Mme Laure Escalier, Chalet de la Frasse**. Celle-ci s'offusque d'un arrêté lui interdisant l'utilisation de sa motoneige pour le bon fonctionnement de son restaurant.

M. Le Président répond que l'arrêté encadre la façon et les heures dans lesquelles elle peut utiliser la motoneige.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD ajoute que nous sommes embêtés tout l'hiver avec des personnes qui pensent qu'utiliser des véhicules à moteur sur le domaine public peut être fait en tout liberté et à leur convenance. Mais compte tenu des règles de sécurité, notamment pour les skieurs, la pratique des véhicules à moteur est autorisée mais encadrée en dehors des horaires d'ouverture des pistes pour éviter tout accident.

M. Le Président remercie l'ensemble des élus pour leur participation active à toutes les instances. Il souligne un niveau de participation et un niveau de réflexion très riche durant le mandat. Il remercie également M. François LAHU (Le Progrès) pour ses articles honnêtes et une couverture optimale des actualités de la Station permettant un relai de l'information pour tous ceux qui ne regardent pas les PV de conseils.

Un remerciement aux Vice-Présidents pour leur travail, l'animation des commissions, le travail de terrain ! Et cette bonne coordination et intelligence collective qui a fait fonctionner le mandat. Il constate l'importance de placer les personnes aux bons endroits en fonction des compétences de chacun.

M. Le Président remercie les services pour leur travail et le bon fonctionnement des commissions grâce à leur professionnalisme.

M. Le Président revient sur le début du mandat à l'Omnibus en raison de la crise sanitaire, qui n'était pas un moment simple, puis la crise inflationniste sur l'énergie qui a suivi et qui nous a demandé d'être réactif, enfin les deux délégations de service public ont pu créer les plus grosses tensions entre les élus.

Il précise avoir passé un bon mandat dans une bonne ambiance. L'ensemble des élus ont dialogué facilement avec courage, respect et transparence tout au long du mandat, ce qui a généré une bonne efficacité et un bilan défendable avec des chantiers lancés et d'autres à venir très prochainement.

M. Le Président termine en remerciant l'ensemble des élus de lui avoir accordé leur confiance en 2020 car il a pris beaucoup de plaisir à exercer cette fonction de Président pendant 6 ans. Et souhaite une bonne continuation à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21h09.

Fait aux Rousses, le 11 mars 2026



Le Président,

Nolwenn MARCHAND

Le Secrétaire,

Sébastien BENOIT-GUYOD

